

Personne Publique :



SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS

**69, rue de Chaptal
22000 Saint-Brieuc**

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

(Article L.2123-1 et suivants, R.2123-1 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique)

CAHIER DES CHARGES

**ETUDE ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES
A L'ECHELLE DU SYNDICAT KERVAL CENTRE
ARMOR**

Marché N° PA2021-01

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

JUIN 2021

SOMMAIRE

1	OBJET DU MARCHÉ	3
2	CONTEXTE DE L'ETUDE	4
2.1	Présentation générale du syndicat	4
2.2	Situation actuelle et perspectives.....	5
2.2.1	Cadres et évolutions réglementaires	5
2.2.2	Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	6
2.2.3	Situation financière du syndicat	8
2.2.4	Situation actuelle sur le volet traitement et perspectives	9
2.2.5	Documents qui seront mis à disposition du titulaire (au-delà des annexes).....	12
3	CADRE DE TRAVAIL – PHASAGE DES ETAPES D'ETUDE	14
3.1	PHASE 1 : Etat des lieux organisationnel et chiffré 2019-2020	14
3.2	PHASE 2 : Audit technique des installations de traitement/valorisation des déchets ménagers de la zone.....	15
3.3	PHASE 3 : Définition de scénarios de travail et analyse de 3 à 4 scénarios réalistes	16
3.4	PHASE 4 : Analyse approfondie du scénario préférentiel et rédaction de la feuille de route KERVAL 2022-2030.....	17
4	ORGANISATION, PLANNING PREVISIONNEL ET LIVRABLES ATTENDUS	18
4.1	Organisation de travail	18
4.1.1	Les interlocuteurs	18
4.2	Planning prévisionnel et durée maximum de prestations.....	19
4.3	Livrables attendus	20

1 OBJET DU MARCHÉ

A l'heure où le syndicat Kerval Centre Armor amorce une nouvelle mandature, dans un contexte législatif et réglementaire contraint en matière de gestion des déchets ménagers, les élus de la structure ont acté le lancement d'une étude leur permettant de dresser un état des lieux 2019-2020 de Kerval Centre Armor, afin de mieux appréhender les décisions à prendre pour les 5 à 10 ans à venir.

Au-delà de la phase état des lieux, qui inclura des analyses technico-économiques, de la situation actuelle et des comparaisons organisationnelles, juridiques et budgétaires avec d'autres structures de même type, les élus souhaitent également disposer d'audits précis de l'état des installations de traitement de Kerval, propriétés du syndicat, bien qu'exploitées par des opérateurs privés via des marchés de prestations de service.

Ces 1^{re} étapes de travail devraient permettre, dans un second temps, d'extrapoler des scénarios réalistes d'évolution/adaptation du schéma de traitement actuel en cohérence avec les enjeux réglementaires à venir. In fine, sur la base des scénarios extrapolés, l'objectif est de définir une feuille de route finale sur la stratégie à adopter pour les années à venir sur le territoire qui servira de guide aux élus pour la poursuite du mandat.

Plus d'éléments de contexte, de phasages et de contenu de la prestation attendue sont présentés dans les pages suivantes.

2 CONTEXTE DE L'ETUDE

2.1 Présentation générale du syndicat

Né en 2014, Kerval Centre Armor est le syndicat de valorisation et traitement des déchets ménagers de la zone centrale des Côtes d'Armor. La collecte est de la compétence des EPCI adhérentes, quant à lui, KERVAL assure le transfert et le traitement des déchets ménagers de la zone.

Le tonnage annuel de déchets gérés par KERVAL sur son territoire est évalué aujourd'hui à environ 220 000 t/an incluant les OMr, les collectes sélectives et les flux de déchets émanant des déchetteries.

KERVAL a la responsabilité du traitement des déchets de 5 EPCI regroupant environ 320 000 habitants :

- Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Lamballe Terre et Mer
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Leff Armor Communauté
- Dinan Agglomération, pour une partie de son territoire, correspondant au secteur de Matignon.



Afin d'exercer sa mission, le syndicat dispose pour cela de 4 installations de traitement + un site d'enfouissement :

- Une unité de valorisation énergétique des OMr, installée à Planguenoual – Lamballe Armor, d'une capacité de 44 000 t/an,
- Une unité de compostage des OMR, installée à Lantic, d'une capacité de 14 000 t,
- Une unité de tri des collectes sélectives, GENERIS, installée à Ploufragan, d'une capacité d'environ 32 000 t/an en extension de consignes de tri,
- Une unité de tri/préparation CSR des encombrants, DAE et refus de compostage, Ti Valo, installée à Ploufragan d'une capacité de 60 000 t,
- Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, implantée sur le site de Lantic, qui dispose d'une capacité d'accueil de 14 000 t/an maximum.

A noter que les sites de Lantic et de Ti Valo accueillent également une plate-forme de traitement des déchets verts.

Plus d'informations sont disponibles via le rapport annuel KERVAL et les bilans d'activités des différents sites joints en annexes.

2.2 Situation actuelle et perspectives

2.2.1 Cadres et évolutions réglementaires

La présente étude s'inscrit dans un contexte réglementaire visant à réduire la production de déchets et à développer leur valorisation en respectant la hiérarchie des modes de traitement et le principe de proximité défini par le code de l'environnement.

Parmi ces différentes réglementations, on peut citer :

- LTECV 2015, avec notamment :
 - o Priorité donnée à la prévention et la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10 % des quantités de Déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant et en réduisant les quantités de Déchets d'activités économiques (DAE) par unité de valeur produite, notamment ceux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics, d'ici 2020 (par rapport à 2010) ;
 - o **Progression dans le tri à la source des déchets organiques pour le service public**, jusqu'à généralisation pour tous les producteurs de déchets pour 2025 ;
 - o Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en masse en 2025 ;
 - o Extension des consignes de tri pour l'ensemble des emballages plastiques avant 2022 ;
 - o **Limitation des capacités d'incinération sans valorisation énergétique des déchets non dangereux non inertes**, respectivement à 75% et 50% des capacités en 2020 et 2025 par rapport aux capacités de 2010 ;

- o Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation de 30% en 2020 et 50% en 2025 par rapport à 2010 ;
- o Progression vers la tarification incitative : avec un objectif national de 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025.
- La directive européenne IED qui implique le respect des **BREF incinération**,
- Décret 5 flux de 2015 (Tri 6 Flux à partir de 2025) pour les DAE,
- Loi AGECE 2020, notamment au niveau de la création de nouvelles filières REP..

2.2.2 Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Conformément au principe d'économie circulaire, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne affiche clairement la trajectoire « zéro enfouissement des déchets ».

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne s'inscrit dans une démarche plus générale de protection et d'amélioration de l'environnement.

Au-delà des principes fondamentaux mentionnés ci-dessus, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne se fixe également des objectifs détaillés. Ces objectifs concernent d'une part le respect des objectifs réglementaires qui s'appliquent bien évidemment au Plan, d'autre part des objectifs complémentaires proposés au niveau de la Bretagne.

Ci-dessous, les objectifs en lien avec le périmètre d'intervention de Kerval Centre Armor :

DECHETS MENAGERS ASSIMILES ET VEGETAUX

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
A	DMA	Prévention et réduction des quantités de DMA produits par habitant	Réduction de 10 % en 2020 par rapport à 2010	Réduction, hors végétaux, de 12% en 2020 par rapport à 2016 ; Réduction des DMA, hors végétaux de 25% en 2030 par rapport à 2016 ;
B	VEGETAUX	Prévention et réduction des quantités de végétaux		Stabilisation en 2020 par rapport à 2016; Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016;

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES

C	DECHETS ORGANIQUES	Tri à la source des biodéchets	Généralisation pour tous les producteurs en 2023 (Paquet Economie circulaire UE)	Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons ; Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030 ;
H	RECYCLAGE	Recyclage des plastiques	Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025	Respect de l'objectif national

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
D	PLASTIQUES	Extension des consignes pour l'ensemble des emballages plastiques	Généralisation avant 2022	Respect de l'objectif national

TRI MECANO BIOLOGIQUE

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
J	TRI MECANO BIOLOGIQUE	Installation de tri mécano-biologique	Pas d'ouverture de nouvelles unités TMB	Aucune création nouvelle d'unité TMB Maintien des unités en place - Reconversion des unités en fin de vie

VALORISATION MATIERE

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
I	VALORISATION MATIERE	Augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique	55% en masse des DNDNI en 2020, 65% en masse en 2025	Respect de l'objectif national

VALORISATION DNDNI

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
O	VALORISATION DNDNI	Capacités d'élimination par incinération sans valorisation énergétique	Capacité annuelle limitée à 75% de la quantité de DNDNI en 2020 par rapport à 2010, 50% en 2025	Aucune capacité sans valorisation énergétique à 2025

STOCKAGE DNDNI

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
P	STOCKAGE DNDNI	Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation	Réduction de 30% en 2020, et 50% en 2025, par rapport à 2010	Zéro enfouissement en 2030 sauf pour les déchets de situations exceptionnelles

TARIFICATION INCITATIVE

			OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
Q	TARIFICATION	Progression de la mise en place de la tarification incitative	15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025	40% de la population bretonne en 2025, 55% en 2030 Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets

2.2.3 Situation financière du syndicat

Parallèlement au volet réglementaire et respect des objectifs du plan régional, l'étude s'inscrit également dans un contexte financier contraint pour le syndicat. En effet, suite à de nombreux investissements réalisés sur les installations de tri de collecte sélective et de préparation CSR, le syndicat a déstabilisé sa

section d'investissement aujourd'hui toujours en déficit, ne lui permettant plus d'envisager de nouveaux lourds investissements, sans au préalable avoir restauré des capacités suffisantes d'auto-financement.

Kerval Centre Armor ayant fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2019, vous trouverez le rapport de l'institution en annexe. Celui-ci revient notamment sur ce sujet en émettant certaines recommandations qui devront donc être intégrées à l'étude, à minima, en tant que pistes de travail.

2.2.4 Situation actuelle sur le volet traitement et perspectives

2.2.4.1 Situation actuelle

Disposant actuellement de 4 installations de traitement + un ISDND, le syndicat Kerval Centre Armor possède ainsi en propre l'ensemble des outils nécessaires à la gestion des flux ménagers sous sa responsabilité, lui permettant une relative autonomie de gestion par rapport à du traitement externe.

Toutefois, il convient de nuancer cette affirmation sur les 4 flux suivants :

- Refus issus de l'unité de préparation CSR – Ti Valo : flux orientés vers l'enfouissement,
- Refus de TMB toujours orientés vers l'élimination,
- Déchets plâtres non valorisables (notamment briques plâtrières) : flux orientés vers l'enfouissement,
- Déchets Verts : une partie du flux produit par les collectivités adhérentes sont envoyés en « Bout de Champ », filière non réglementaire.

Etant donné les perspectives d'évolution de la fiscalité liée à la TGAP et à la réduction annoncée des capacités d'enfouissement à l'échelle régionale, cette relative dépendance à l'élimination impacteront sensiblement les finances du syndicat. Sur le volet traitement des végétaux, cette gestion non-conforme d'une partie du flux pris en charge par la structure nécessitera également clarification sur sa continuité.

2.2.4.2 Impacts de la réglementation et des objectifs du Plan à moyen terme

A moyen terme, au-delà de ces problématiques de valorisation, le syndicat sera également confronté à l'adaptation de ces outils de traitement impactés par la réglementation, actuellement définie. On pense ici à :

- La mise aux normes de l'Unité de Valorisation Énergétique de Planguenoual/Lamballe Armor consécutivement à la publication des BREFs incinération (fin 2023),
- L'interdiction en 2027, issue de loi AGECL, de produire du compost à partir d'OMr avec retour au sol par technologie de type TMB (UVO de Lantic),
- L'obligation de la collecte séparée des bio-déchets des ménages en 2023, qui impactera :
 - les quantités et la composition des OMr à prendre en charge,
 - le PCI moyen de ce flux,
 - les moyens éventuels de traitement du biodéchet collecté.

- La progression éventuelle de la tarification incitative et des actions de prévention sur le territoire qui modifieront également les quantités et compositions des flux à prendre en charge.

2.2.4.3 L'arrivée de nouvelles filières REP, potentiellement opérationnelles

Sont annoncées pour un démarrage dans les toutes prochaines années, 4 nouvelles filières qui concernent spécifiquement des flux actuellement collectés via le réseau de déchèteries géré par les collectivités adhérentes.

Nous pensons ici aux filières REP :

- Déchets du bâtiment
- Jouets
- Articles de sport et de loisirs,
- Articles de bricolage et de jardin,

La mise en place de ces dispositifs, en format opérationnel et/ou financier, viendra indéniablement impacter la composition de la benne Encombrants, Bois B et la gestion des inertes. La prise en charge financière de ces flux s'en trouvera donc profondément modifiée.

2.2.4.4 Les dossiers en cours

Il convient également d'alerter les candidats sur les dossiers en cours (voire en sommeil) qui devront trouver leur place dans l'étude à réaliser.

Sur le volet technique, nous pensons ici à :

o L'étude actuelle sur le devenir de l'Unité de Valorisation Energétique de Planguenoual

Afin de répondre à la recommandation N°1 de la Chambre Régionale des Comptes, une étude est actuellement en cours sur le devenir de l'usine de Planguenoual, au regard de l'obligation de mise aux normes de l'installation au regard du Bref Incinération au plus tard pour fin 2023. Elle a pour objectif de comparer deux grandes natures de scénarios d'évolution de l'usine entre :

- Mise aux normes avec ou non travaux complémentaires de remise en état de l'UVE, avec maintien de l'activité de traitement des OMR,
- Revamping de l'UVE vers une unité de traitement des déchets/refus haut PCI, et coopération avec les syndicats voisins pour le traitement des OMr,

o Nouveau casier enfouissement sur l'ISDND de Lantic

Au niveau de l'ISDND de Lantic, est également étudiée l'opportunité d'ouvrir un dernier casier permettant d'augmenter d'autant la durée de vie du site. La destination de celui-ci est en cours de réflexion : flux divers de refus ou casier spécifique « Briques Plâtrières » ?

o Réhabilitation de l'ancienne décharge d'OMr broyées sur le site Planguenoual

Ce dossier est toujours en suspens, mais nécessitera une décision des élus dans les années à venir pour répondre à une potentielle mise en demeure DREAL. Dans le cadre d'une étude sur les déchets verts

datant de 2017, l'hypothèse d'une réhabilitation du site vers une plateforme de traitement des végétaux avait été évoquée, levant par la même occasion, la problématique de la valorisation « Bout de Champ ».

Parallèlement à ce volet technique, il est intéressant de signaler que des discussions sont engagées avec les syndicats voisins qui, possiblement, déboucheront sur des **coopérations durables d'échanges de tonnages**. Nous pensons ici à :

- Le SMPRB (Syndicat Mixte du Pays de la Rance et de la Baie) : réflexion sur une prise en charge de nos OMr (étude devenir de Planguenoual) sur leur UVE de Taden, en contrepartie d'encombrants et/ou collecte sélective à destination de Ti Valo et GENERIS,
- Le SMITRED : échanges sur des coopérations du même type mais sur des moindres volumes,
- RENNES METROPOLE : convention de coopération pendant la phase d'arrêt de l'UVE de Rennes pour travaux (mars 2022 – novembre 2023), avec envoi de 3 500 t d'encombrants vers Ti Valo et possibilité pour Kerval d'envoi de flux à définir vers l'UVE suite à sa remise en service. De cette convention initiale, pourrait naître des échanges plus durables,
- Le SYNDICAT DE TRAITEMENT DES PAYS DE VILAINE : 1^{ères} discussions et échanges de courriers officiels sur des besoins de CSR pour leur projet de chaufferie haut PCI, prévu en 2025,
- Le SMICTOM CENTRE OUEST souhaite également échanger sur de tels sujets.

2.2.4.5 Les échéances contractuelles des exploitations et renouvellement/adaptation des process

Pour information, ci-joint les échéances des marchés d'exploitation de nos installations et autres marchés de prestation :

- GENERIS : marché d'exploitation à échéance au 31/12/2022 renouvelable, deux fois 1 an,
- UVE de Planguenoual : fin du contrat en novembre 2023,
- Ti Valo : fin du contrat en juin 2024,
- UVO de Lantic : 30/06/2028,
- Contrat de prestation d'élimination des déchets résiduels – ISDND : 31/12/2021 renouvelable 1 an,
- Contrat de prestation de traitement des déchets végétaux : 31/12/2022.

A ce sujet, dans le cadre de la reconduction des marchés d'exploitation et autres contrats de prestation de service, inévitablement des choix techniques devront être arrêtés qui influenceront les bilans économiques de chaque installation. De façon non exhaustive, nous pensons ici :

- Centre de tri de collecte sélective - GENERIS :
 - o Renouvellement ou non des machines de tri optiques arrivés en fin de vie ?
 - o Augmentation des capacités de débit horaire suite à la baisse de densité des flux entrants ?
 - o Accroissement des capacités d'accueil si coopération avec le SMPRB ?

- o Augmentation des capacités de stockage et mise en place d'un hall abrité pour le vidage des camions afin d'éviter les envols ?
 - o Pour des questions de sécurité, implantation d'un espace dédié de gestion des cartons de déchèterie avec presse à balles ?
 - o Etc...
- UVE de Planguenoual :
 - o Simple mise aux normes BREFs ? Remise à niveau de l'UVE avec changement GTA, et réfaction du four ? Revamping de l'installation avec transformation en four Haut PCI ?
 - o Mise en place d'une réelle valorisation de la chaleur avec raccordement industriels et autres consommateurs ?
 - o Réhabilitation de l'ancienne décharge avec réalisation d'une plateforme déchets verts ?
 - o Mode de gestion : contrat d'exploitation, délégation de service public, autre partenariat public/privé ?
 - o Etc...
- UVO Lantic :
 - o 2024 : Adaptation du Process vers du traitement de biodéchets des ménages ?
 - o 2027 : Gestion du compost produit en tant que déchets, gérés par plan d'épandage ? ou fin de vie de l'installation ? Quid de la gestion des Algues Vertes ?
 - o Réhabilitation de l'ISDND ?
 - o Etc...
- Ti Valo :
 - o Evolution des relations contractuelles avec l'exploitant Guyot : vers une sortie du contrat ? ou continuation du marché jusqu'à échéance de juin 2024 ?
 - o Adaptation du process : gestion des lourds et process des humides transformés en zone de tri des refus de collecte sélective ? Vers d'autres adaptations potentielles avec apparition des nouvelles REP dont celles relative au BTP ?
 - o Mode de gestion : contrat d'exploitation, délégation de service public, autre partenariat public/privé ?
 - o Etc...

2.2.5 Documents qui seront mis à disposition du titulaire (au-delà des annexes)

- Documents budgétaires, PPI, et autres documents de suivi des coûts, comptacoûts, etc...
- Documents statutaires, Organigramme des services,
- Principaux contrats de prestations de service listés plus haut,

- Rapports annuels KERVAL + bilans annuels d'activités des exploitations et autres tableurs de suivi mensuels et trimestriels,
- Etudes réalisées ou en cours : déchets verts, UVE Planguenoual, coopération,
- Diagnostics, tests de performances des installations : Ti Valo, GENERIS, UVE Planguenoual, UVO Lantic
- Résultats des caractérisations encombrants et collecte sélective,
- Documents liées au volet animation/sensibilisation, rapport Programme Local de Prévention, Territoire Zéro Gaspillage – Zéro Déchet, bilan annuel animation, projet Maison de la Terre,
- Etc...

3 CADRE DE TRAVAIL – PHASAGE DES ETAPES D'ETUDE

3.1 PHASE 1 : Etat des lieux organisationnel et chiffré 2019-2020

Pour les élus du syndicat, cette phase 1 a pour objectif principal de pouvoir situer Kerval par rapport à d'autres structures du même type, à l'échelle régionale et nationale, que ce soit en matière :

- de compétences et de gestion des flux sous responsabilité,
- de mode de gestion entre externalisation du traitement et/ou internalisation par type de flux, selon des modèles de prestations de service, délégation ou gestion directe,
- de quantités de déchets ménagers pris en charge, en tonne et en kg/habt, par type de flux,
- de coûts induits pour le syndicat et ses adhérents, par type de flux et/ou compétence exercée
- d'organisation en terme de politique de sensibilisation/prévention des déchets ménagers,

Ce bilan, à date, permettra aux élus de disposer d'un 1^{er} éclairage pertinent et objectif sur la situation 2019-2020 du syndicat eu égard à son mode de fonctionnement actuel, les quantités de déchets ménagers pris en charge et les coûts induits en matière de traitement. Cet état des lieux complet servira de base pour établir des comparaisons avec les résultats et mode de fonctionnement de structures similaires au niveau de la Bretagne et au national.

A minima, en phase 1, le prestataire devra donc compiler et analyser les éléments suivants :

- Informations organisationnelles du syndicat : périmètre, compétences et gestion de la prévention/sensibilisation impliquant les charges de gestion induites (personnel et actions) et le partage/pilotage de cette politique entre le syndicat et les collectivités adhérentes,
- Données 2014-2020 relatifs aux tonnages par flux, par filière, par collectivité adhérente : en tonnes et en kg/an/habt,
- Calculer les prix de revient 2019-2020 par installation, par flux, en mettant en place des tableurs fonctionnels et réutilisables, à comparer avec la grille tarifaire KERVAL,
- Modélisation de l'ensemble des coûts via des outils type Comptacoût ? : intégrer les spécificités KERVAL en matière de politique de sensibilisation/prévention, péréquation transport, gestion des certains contrats avec les éco-organismes et commercialisation des matières premières secondaires...

Le candidat est invité à indiquer et détailler dans son mémoire, l'ensemble des éléments complémentaires dont il souhaite disposer pour réaliser un état des lieux le plus complet possible (le volet budgétaire et financier n'est, par exemple, pas évoqué ici).

En fin de phase 1, sur la base de ces informations, il conviendra de comparer ces résultats :

- Sur le volet technique en tonnages et en ratio kg/an/habt,
- Sur le volet financier en €/t et €/habt par type de flux pris en charge,

- Sur le volet organisationnel avec des comparaisons de gestion de la compétence traitement des déchets ménagers sur des territoires similaires (y compris sur la partie politique de sensibilisation des publics)

3.2 PHASE 2 : Audit technique des installations de traitement/valorisation des déchets ménagers de la zone

Afin de se projeter dans un second temps, et de la façon la plus réaliste qu'il soit, dans une prospective des coûts de gestion et de politique d'investissement du syndicat à échéance 5-10 ans, il convient parallèlement à la réalisation de l'état des lieux organisationnel et chiffré d'auditer les installations de traitement de la structure.

En effet, selon l'usine concernée, les perspectives économiques ne sont pas les mêmes, selon les contraintes réglementaires, les échéances de contrat, la durée de vie résiduelle de l'installation, les remises à niveau nécessaires, les coopérations attendues, les exigences ICPE ou autres moyens de détection et de lutte contre les incendies.

Afin d'extrapoler les perspectives pluriannuelles d'évolution des conditions économiques de chaque installation, il sera demandé au prestataire de réaliser un diagnostic complet des 4 installations de traitement (voire l'ISNDN en plus) permettant de disposer des éléments d'informations suivants :

- Présentation des performances de chaque installation, en terme de capacité d'accueil, de débit horaire et de qualité des produits et sous-produits sortants, au regard des performances nominales attendues et contractuelles,
- Etat de l'équipement, vétusté et durée de vie sans investissement lourd,
- Adéquation de l'outil avec la typologie de déchets aujourd'hui traitée,
- Capacité des outils à s'adapter aux évolutions de quantité et de compositions des déchets entrants, aux futures réglementations (Bio-déchets fin 2023, retour au sol des composts issus d'OMr en 2027, évolution de la filière Tri Sélectif et CSR),
- Synthèse sur la pérennité de l'outil à moyen terme.

Dans le cadre de la réalisation de ses audits, le maître d'ouvrage mettra à disposition du titulaire les documents suivants :

- Les contrats d'exploitation signés avec les prestataires,
- Bilan annuel d'exploitation 2014-2020 par installation,
- Rapports de performances des installations GENERIS et Ti VALO,
- Etudes diverses UVO Lantic et UVE Planguenoual,
- Rapports annuels KERVAL,
- Autres éléments sur demande...

Est également acté, que le Bureau d'étude pourra auditionner les exploitants actuels relativement à leurs connaissances des équipements : performances mesurées, problématiques actuelles (PCI, ringardages, baisse de débit, nuisances, écoulement des sous-produits, etc.), évolution des coûts de maintenance,

durée de vie des équipements des process et interrogations sur les investissements nécessaires (court terme). *A ce titre, dans le cadre du mémoire, les candidats pourront proposer des modèles de fiche-type interview qu'ils se proposeraient de soumettre aux exploitants des sites, en détaillant l'ensemble des éléments dont ils ont besoin pour l'analyse.*

Lors de cette phase 2, est également demandé au prestataire retenu de réaliser un audit juridique sur le contenu et le fonctionnement des contrats d'exploitation actuels. Une analyse toute particulière sera réalisée sur les questions de gestion des clients extérieurs et des modèles de fonctionnement de ces contrats/conventions entre Kerval et ses exploitants.

En fin de phase 2, le titulaire proposera une présentation détaillée des audits effectués, incluant une note de préconisations générales par site, y compris juridique sur les modes de gestion actuelles, pour les 5 à 10 ans à venir.

3.3 PHASE 3 : Définition de scénarios de travail et analyse de 3 à 4 scénarios réalistes

En phase 3, au regard des :

- analyses technico-économiques, par flux et par site, réalisées en phase 1,
- des diagnostics usines et des préconisations arrêtées par installation,
- des constatations juridiques, y compris relatives aux modes de gestion,

...le cabinet d'étude en adéquation avec les perspectives d'évolution des filières, de la mise en place des 4 filières REP précédemment présentées, des contraintes réglementaires, juridiques et autres considérations techniques, proposera au comité de pilotage, 3 à 4 scénarios réalistes d'évolution du schéma de traitement KERVERAL à échéance 5 à 10 ans.

Ci-dessous, quelques paramètres complémentaires qui devront être pris en compte, dans la définition des scénarios :

- Synoptique de traitement en schéma indépendant ou via des coopérations intersyndicales,
- Mode de gestion en prestation de services et/ou en délégation,
- Investissement induit et/ou surcoût de fonctionnement par typologie de flux concerné, en cohérence avec la capacité d'investissement du syndicat et la fermeture éventuelle de site,
- Niveau de concurrence externe sur les flux provenant de clients extérieurs (GENERIS + Ti Valo) et impact sur les tarifs de prise en charge.
- Positionnement stratégique de Ti Valo au regard du développement des filières REP, en tant que prestataire de traitement ?

Suite au cadrage précis des scénarios proposés, en accord avec le comité de pilotage, il conviendra de les analyser sur le :

- Volet technique, avec chiffrage de la nature et des montants d'investissements induits en cas de besoin,
- Volet économique avec coûts de traitement internalisés ou externalisés selon le flux concerné,
- Volet juridique autour des modes de gestion des sites de traitement et/ou contrats de coopération avec les collectivités publiques voisines,

- Volet comparaison des scénarios, en intégrant, outre l'aspect financier, une mesure de sensibilité/risque selon scénarios étudiés.

A noter, qu'afin de disposer d'une étude la plus fiable possible, en amont de l'analyse des scénarios, il sera demandé au titulaire d'extrapoler une projection de l'évolution de la population et des tonnages par flux produits par la zone Kerval à l'horizon 2025 -2030, qui servira de base pour la simulation des scénarios. Il conviendra que cette projection soit validé par les élus du comité de pilotage.

En fin de phase 3, une présentation détaillée des scénarios sera effectuée auprès du comité de pilotage, qui devra arrêter un scénario final servant de cadre à la définition de la feuille de route KERVAL 2022-2030.

3.4 PHASE 4 : Analyse approfondie du scénario préférentiel et rédaction de la feuille de route KERVAL 2022-2030

En phase 4, suite à la décision d'un scénario préférentiel, une analyse plus approfondie du scénario sera demandée au cabinet. Sera attendu, de façon minimum :

- Chiffrage plus précis des investissements induits par usine
- Simulation des coûts de traitement (basé sur les prix de revient) des flux traités sur les sites Kerval
- Extrapolation des coûts de traitement externe par type de flux : coopération ou marchés publics,
- Sécurisation juridique du scénario retenu au niveau de la gestion des usines, des contrats de coopération et de la prise en charge de clients industriels,
- Conséquences en matière de politique tarifaire avec projection à 5 – 10 ans ?

Parallèlement, en concertation avec le comité de pilotage, le titulaire élaborera la feuille de route Kerval pour les années 2022-2030. Dans le cadre du mémoire technique proposé dans l'offre, les candidats sont invités à proposer le contenu précis de cette feuille de route, qui inclura, à minima, un rétro-planning opérationnel de réalisation, entre prises de décision, réalisation des études techniques, lancement des marchés publics, etc...

4 ORGANISATION, PLANNING PREVISIONNEL ET LIVRABLES ATTENDUS

4.1 Organisation de travail

4.1.1 *Les interlocuteurs*

4.1.1.1 Comité de pilotage

De façon prévisionnelle, le comité de pilotage en charge de l'orientation et du suivi de l'étude est constitué de :

- Le président : Monsieur Rémy MOULIN
- Les vice-présidents :
 - Monsieur Jean-Luc COUELLAN
 - Monsieur Dominique PRIGENT
 - Monsieur Yvon LE JAN
 - Monsieur Marcel SERANDOUR
 - Monsieur Christian LEMAITRE
- L'équipe de direction du syndicat

Seront également associés, les techniciens des collectivités adhérentes en charge du service de collecte des déchets ménagers.

4.1.1.2 Les référents financiers, administratifs et techniques du syndicat

- En charge du volet financier : Catherine LE BOUVIER, directrice financière
- En charge du volet administratif et juridique : Valérie RENAULT, directrice administration générale
- En charge de la partie technique : Mark BRIAND, directeur technique assisté de Jean-Benoît ORVEILLON, directeur économie circulaire et Yann LE BRIS, technicien en charge des filières de déchèterie,
- En charge du volet sensibilisation : Jean-Benoît ORVEILLON, directeur économie circulaire

4.1.1.3 Les interlocuteurs en charge des exploitations des installations de traitement

- **GENERIS** : l'exploitation est gérée par l'entreprise SUEZ Environnement. Les référents sont :
 - Damien SCOLARI : directeur TRI Grand OUEST
 - Anthony PAQUET : responsable d'exploitation

- **UVE Planguenoual** : l'exploitation est gérée par l'entreprise SUEZ Environnement. Les référents sont :
 - Responsable de site : Jean-Luc JERGO
 - Responsable d'exploitation : David DESSAIGNE
- **UVO Lantic** : exploitée par la CNIM et PAPREC à partir de juillet 2021. Pour le moment le référent est :
 - Jean-Yves LE GUERN : responsable d'exploitation,
- **Ti Valo** : exploitée par GUYOT ENVIRONNEMENT. Les référents sont :
 - Gilles LE FICHOUS, responsable d'agence 22 dont site de Ti Valo
 - Vincent SIMON, responsable d'exploitation.

4.2 Planning prévisionnel et durée maximum de prestations

Etant donné les échéances attendues en matière de respect de la réglementation, fin de contrat des exploitations, rétro-planning de réalisation des investissements, l'étude se devra d'être réalisée dans un laps de temps des plus contraints.

En tout état de cause, le rendu final de l'étude « Feuille de Route » devra être réalisé, au plus tard pour le 30 juin 2022. Toutefois, toute proposition de planning plus serré sera jugée positivement et bénéficiera de points complémentaires dans le cadre du jugement des offres.

Planning de travail prévisionnel :

- **Phase Etat des lieux : attendu au plus tard pour le 31/10/2021**
 - Collecte des documents
 - Etude et analyse des éléments fournis
 - Restitution au Comité de pilotage fin octobre
- **Phase diagnostics des installations : attendu au plus tard pour le 15/12/2021**
 - Collecte des documents déjà disponibles : août-septembre 2021
 - Audits des sites : octobre-novembre 2021
 - Analyse des éléments obtenus : novembre-décembre 2021
 - Restitution au Comité de pilotage début décembre 2021
- **RESTITUTION DE CES DEUX PHASES EN FORMAT COMITE SYNDICAL – MI-DECEMBRE 2021**
- **Phase élaboration et simulation des scénarios prospectifs :**
 - Elaboration technique : janvier-février 2022
 - Présentation et validation politique via comité de pilotage : 15/02/2022

- Restitution des 1ers résultats au comité de pilotage : fin mars 2022
 - **RESTITUTION DES SCENARIOS SIMULES AU COMITE SYNDICAL ET VALIDATION SCENARIO PREFERENTIEL – AVRIL 2022**

- **Elaboration de la Feuille de Route finale** : avril à juin 2022
 - **RESTITUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE – JUIN 2022**

4.3 Livrables attendus

Dans le cadre du mémoire technique, et au regard des analyses réalisées, le candidat indiquera les livrables qu'il sera en mesure de fournir, phase par phase.